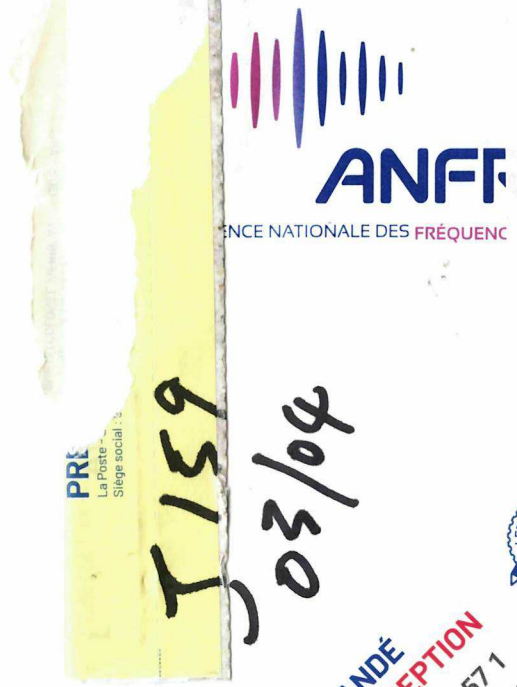


Agence Nationale des Fréquences
78 Avenue du Général de GAULLE
94704 MAISONS-ALFORT CEDEX

RECOMMANDE
R1 AR

MAISONS ALFORT
94
30 03 26
367 L1 0A7905
6051 946290

€ R.F.
007,42
LA POSTE
ML 110150

LETTRE RECOMMANDÉE

RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION
n° de l'envoi :
1A 206 026 6357 1

Madame et Monsieur CHEUNG
11 allée Diane de Poitiers
75019 PARIS

TL0117 / 51

A POSTE

DESTINATAIRE

Madame et Monsieur CHEUNG
11 allée Diane de Poitiers.
Identité (Prénom et NOM) ou raison sociale

Adresse

75019 Paris 6e 6233
Code postal Commune

Présenté / Avisé le : 01 / 04 / 26
Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

Signature (précisez Prénom et NOM si mandataire)

☐ CNI / permis de conduire
☐ Autre :

Signature facteur *

Cadre réservé à La Poste

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☑ R2 ☐ R3 ☐

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

SGR2 V30 MSR 16 19-1164526 06-23

EXPÉDITEUR

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 206 026 6357 1

LETTRE RECOMMANDÉE

Mme et M. CHEUNG-1549

EXPÉDITEUR

ANFR
DSF
Identité (Prénom et NOM) ou raison sociale

N°: 78 avenue du Général de Gaulle
Libellé de la voie

94704 Maisons-Alfort
Code postal Commune

Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en li**gne
Consultez www.laposte.fr

LE TRI FACILE

BAC DE TRI

EUVE DE DISTRIBUTION

SA au capital de 5 620 325 816 euros - 356 000 000 RCS Paris

LPR BIO
BELLEVILLE

Pas de rapport
0264

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ANFR
AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES

Direction de la Surveillance du marché
et de l'Exposition du public
Réf. : ANFR/DSE/EXP-2026-15498-D-/238/ECO

Madame et Monsieur CHEUNG
11 allée Diane de Poitiers
75019 PARIS

Objet : réponse à votre courrier du 07/02/2026
Lettre recommandée avec avis de réception
N° 1A 206 026 6357 1

Maisons-Alfort, le 27 MARS 2026

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier relatif à l'implantation d'antennes relais de téléphonie mobile des opérateurs BOUYGUES TELECOM, SFR et FREE MOBILE sur le toit d'un immeuble, situé au 42-46 rue Rébéval à Paris.

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est chargée, pour le compte de l'État, de la gestion et du contrôle de l'utilisation des fréquences radioélectriques sur le territoire national. À ce titre, elle veille notamment au respect des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques, fixées par le décret n°2002-775 du 3 mai 2002.

L'implantation d'un émetteur est soumise à un certain nombre de contraintes. L'une d'entre elles est l'obtention de l'autorisation d'implantation délivrée par l'Agence nationale des fréquences pour les émetteurs d'une puissance supérieure à 5 watts. Lorsque l'ANFR examine le dossier de demande d'autorisation d'implantation, elle vérifie la compatibilité radioélectrique des installations entre elles et le respect des règles d'exposition du public aux champs électromagnétiques, notamment au regard de l'application du décret susmentionné. L'emplacement des sites radioélectriques ayant obtenu l'autorisation d'émettre par l'ANFR sont consultables sur le site www.cartoradio.fr où vous trouverez également des informations complémentaires mentionnées ci-dessous. Les opérateurs BOUYGUES TELECOM, SFR et FREE MOBILE ont bien obtenu l'autorisation d'implantation sur le site situé au 42-46 rue Rébéval à Paris.

L'ANFR n'est pas compétente pour traiter des questions relatives à l'impact sanitaire des ondes électromagnétiques. Nous vous invitons à contacter l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) à l'adresse suivante : https://www.anses.fr/fr/content/contacter-lanses.

Vous trouverez aussi des informations sur le site www.radiofrequences.gouv.fr.

Par ailleurs, en application du décret n°2013-1162 relatif au dispositif de surveillance et de mesures des ondes électromagnétiques, toute personne peut obtenir, par une démarche gratuite, une mesure d'exposition, aussi bien dans les locaux d'habitation que dans des lieux accessibles au public (parcs, voie publique, gares, commerces...). Les résultats des mesures déjà réalisées sont consultables sur le site www.cartoradio.fr et vous pourrez consulter le rapport de la mesure réalisée le 25 janvier 2024 à votre domicile et qui conclut à la conformité du niveau d'exposition au champ électromagnétique dans la bande 100 kHz – 6 GHz vis-à-vis du décret n° 2002–775 du 3 mai 2002 avec un niveau en dessous du seuil des points atypiques.

L'association Fréquence Electrosensible qui a réalisé des mesures dans votre logement n'est pas un organisme accrédité pour la réalisation de mesures d'exposition aux ondes électromagnétiques, ces valeurs ne peuvent être prise en compte. En effet, seuls les organismes accrédités pour effectuer des mesures de champs électromagnétiques *in situ*, par le Comité français d'accréditation (COFRAC), peuvent procéder à la vérification sur place du respect des valeurs limites d'exposition aux champs électromagnétiques auquel le public est exposé (article L 34-9-2 du CPCE article D100).

Enfin, l'ANFR propose aussi une simulation en extérieur (et bientôt en intérieur) de l'exposition aux champs électromagnétiques. Vous pouvez retrouver les résultats de cette simulation à votre adresse à partir du lien suivant : https://www.cartoradio.fr/#/cartographie/simulations

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

G. Brégant

Gilles BRÉGANT
Directeur Général

Agence nationale des fréquences
78, avenue du Général de Gaulle
94704 MAISONS-ALFORT CEDEX
T. +33 (0)1 45 18 72 72
F. +33 (0)1 45 18 73 00
SIREN : 180 053 027
Code APE : 8413Z
www.anfr.fr